SNUipp - FSU

Unitaires 10

Numéro 110

mars 2015

Dispensé de timbrage TROYES PPDC
CPPAP
1219 S 07094
ISSN
2263 - 679X
Imprimeur & éditeur
SNUipp de l'Aube
3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
Directeur de publication
Jean-Denis Brunette
10 numéros par an
Prix unitaire de 0.70 €

P PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

déposé le 27 03 2015

MOBILISONS-NOUS CONTRE L'AUSTERITE !

C'est aussi défendre nos valeurs !

EDITO

Rien ne saurait aujourd'hui davantage nous convaincre sur la nécessité de défendre et préserver nos valeurs républicaines.

Mais faudrait-il seulement imaginer que des assises organisées à la hâte puissent aider notre pays à défendre la liberté, l'égalité, la fraternité ou la laïcité ?

L'utilité d'un tel débat est indiscutable surtout quand leur statut impose aux fonctionnaires de renforcer les solidarités, de développer la cohésion sociale et de réduire les inégalités.

Ces misssions pourraient-elles un jour devenir "rentables" ?

Mais non puisqu'elles reposent depuis toujours sur la solidarité de tous ! D'autres essaient pourtant de nous convaincre du contraire...

Les organisations syndicales rejettent le plan d'économies de 54 milliards sur les dépenses publiques et sociales : destructions d'emplois, gel des traitements, diminution des mesures catégorielles, augmentation des retenues pour pension, baisse du pouvoir d'achat...

Rien ne démontre pourtant aujourd'hui l'efficacité des mesures engagées: la croissance stagne et le chômage ne cesse de croître suivi de son cortège de conséquences...

Convaincues de la nécessité de lutte commune Privé-Public, les organisations syndicales de fonctionnaires CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP s'engagent dans un processus de mobilisation et appellent l'ensemble des agents publics à participer massivement à la journée de grève interprofessionnelle du 9 avril 2015.

Fabrice LAMQUIN

SOMMAIRE

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS DE BIEN LE FAIRE !
SNUipp-FSU F.S.U.

Edito p1
Grève du 9 avril p2-3
Infos carrière p4
Direction d'école p5
Vos élus rendent compte p6-7
Billets d'humeur p8
Encart action sociale en faveur des personnels(à conserver)

Fédération Syndicale Unitaire

9 avril
journée de grève et de manifestations

Dans le cadre de la journée interprofessionnelle contre l'austérité, les fédérations de fonctionnaires FSU, CGT, Solidaires, FO, FA-FP, représentant la majorité des agents, appellent ensemble à la grève.

Quand le pays va mal, c'est vers l'école qu'on se tourne...

Faire réussir tous les élèves, combattre l'échec scolaire, intégrer les élèves en situation de handicap, apprendre à vivre ensemble... les discours et les incantations n'y suffisent pas ! Mieux d'école, ce sont des enseignants mieux reconnus, mieux formés et mieux payés, des élèves mieux encadrés et mieux accompagnés sur le chemin des apprentissages.

Emploi, créations de postes

2 511 postes supplémentaires à la prochaine rentrée pour 23 400 élèves supplémentaires attendus. Les opérations de carte scolaire vont à nouveau s'effectuer avec des moyens insuffisants.

Pourtant, il faut créer des postes supplémentaires pour :

- **alléger les effectifs** des classes afin d'améliorer les conditions d'enseignement,
- **développer le plus de maîtres que de classes** dans toutes les zones défavorisées,
- **reconstituer des RASED complets** pour mieux combattre l'échec scolaire,
- **mieux décharger** les directeurs d'école,
- **accueillir** les élèves de maternelle et les moins de trois ans dans des conditions favorables
- **assurer le remplacement des enseignants** absents sur tout le territoire,
- créer des brigades de remplacement pour que les enseignants partent en **formation continue.**

Conditions de travail

Pour travailler mieux et autrement, les enseignants ont besoin de temps pour la concertation, la formation, la relation avec les familles et les partenaires de l'école.

Il faut :

- **soulager** la tâche des directeurs d'école,
- **revoir l'utilisation des 108 heures** et supprimer les APC,
- **remettre à plat la réforme des rythmes**,
- **alléger le temps de service** devant les élèves,
- **dégager des temps institutionnels** pour le travail en équipe, soulager aussi la pression de la hiérarchie.

Salaires du 1er degré

Victimes comme tous les fonctionnaires du gel du point d'indice, les PE français sont parmi les plus mal payés d'Europe. Ils doivent être rémunérés à la hauteur de leur niveau de formation et de l'importance de leurs missions.

Il faut tout de suite des avancées concrètes, à commencer par des mesures budgétaires permettant de débloquer l'argent nécessaire à l'alignement de l'ISAE sur l'ISOE du second degré (1200€ bruts annuels).

SNUipp-FSU

L'école aussi mérite mieux que l'austérité

U. F.S.U.

Vous devez vous déclarer gréviste avant le lundi 6 avril à minuit.

La loi 20 août 2008 sur le Service Minimum d'Accueil impose de se déclarer gréviste 48 heures avant le jour de la grève (ce délai devant comprendre au moins un jour ouvré) :

Par courrier

Elle doit être adressée à la DASEN, sous couvert de votre IEN. Un modèle de lettre vierge est disponible sur notre blog.

Par mail

Un pdf modifiable qui est à envoyer à l'adresse électronique de votre IEN à partir de votre adresse ac-reims est disponible sur notre blog**.**

Le ou la collègue qui a fait connaître son intention de participer à la grève peut librement y renoncer, à tout moment.
Quand l'IA vous enverra le formulaire qui recense les grévistes, vous indiquerez que vous avez accompli votre service ce jour là.

L'information des communes

C'est l'IEN qui s'en charge.

L'information des familles

- Les directeurs d'école informent les familles des conséquences éventuelles du mouvement sur le fonctionnement de leur école, par les moyens de communication les plus appropriés (affichage extérieur notamment). Lorsque le taux prévisionnel de grévistes implique l'intervention de la commune, ils facilitent la mise en place des mesures d'information que cette dernière organise à destination des familles.
Toute information "militante" aux parents doit être distribuée hors de l'enceinte de l'école ou, le cas échéant, distribuée sous pli cacheté aux élèves.

Nous vous proposons **un modèle de lettre à adresser aux parents** à télécharger depuis notre blog :

http://10.snuipp.fr/spip.php?article396

Un directeur d'école peut-il faire grève ?

Oui ! Les directeurs d'école ne sont pas chefs d'établissements. La réponse du Ministre de l'Éducation à une question écrite (JO du 31/01/1976) établit, à cet égard, une distinction très nette entre le directeur d'école et le chef d'établissement de collège ou de lycée. Aucune disposition n'impose au directeur d'école d'accueillir les élèves.

le jeudi 9 avril

SNUipp - FSU

Plus nous serons nombreux, plus nous serons efficaces.

U. F.S.U.

Toutes et tous en grève et à PARIS !

MANIFESTATION AU DEPART DE LA PLACE D'ITALIE à 13 HEURES

Horaires des départs de bus

Bar sur Aube (Place du Jard)	8h00
Bar sur Seine (Place du marché)	8h15
Vendeuvre (Gare)	8h30
Troyes (Boulevard DELESTRAINT)	9h00
Romilly (Station ESSO)	9h45

Inscrivez-vous de préférence sur:

http://10.snuipp.fr/spip.php?article396

Début des opérations de mouvement 2015

Le report devenu traditionnel des opérations de carte scolaire en raison des scrutins électoraux a pour conséquence de retarder considérablement les opérations du mouvement. Le SNUipp-FSU Aube a d'ailleurs rappelé dans sa déclaration préalable à la CAPD du 20 janvier son hostilité à cette mesure contraire à tout principe de transparence démocratique que les citoyens sont en droit d'attendre et qui dégrade de façon significative les conditions de préparation de la rentrée. Personnels administratifs et enseignants sont donc les otages d'une mesure qui démontre à quel point notre Ministère ignore de plus en plus les exigences du travail réel de terrain.

Affectation des PFS à la rentrée 2015

Les scénarios envisagés

Le département devrait accueillir entre 50 et 60 stagiaires. Le rectorat doit donner les orientations mais semble assez peu conscient de leur impact sur le mouvement des titulaires (il n'a pas précisé quand il comptait arrêter ses décisions).

► **Si les jours en classe sont maintenus sur le lundi et le mardi** (décision de l'ESPE), les PEMF seraient tous modulés sur ces jours.

Donc les postes de TRS « modulateurs » disparaitraient (mesures de carte scolaire) les modulations entrant dans les couplages TRS.

► **Si les jours de formation sont pour la moitié en début de semaine et pour l'autre moitié en fin de semaine**, les TRS « modulateurs » seraient toujours opérationnels.

D'autre part, il pourrait être envisagé de bloquer une trentaine de postes complets et de nommer 2 stagiaires dessus.

Conséquences : maintien des postes bloqués, 2 stagiaires dans la même école qui sont en responsabilité égale de la classe (à coup sûr, transfert sur les directeurs de certaines charges), retour des demi-décharges dans les couplages TRS.

Ce scénario ne serait plus à l'ordre du jour d'après les informations données au CTA du 20 mars.

► **ou bien affectation sur des mi-temps : les demi-décharges et certains mi-temps, des groupements de quarts de décharge et/ou compléments de 75%.**

Conséquences : des mi-temps ne reviennent pas dans les TRS, des quarts de temps en partent donc un certain nombre de couplages TRS et même de postes disparaitraient (mesures de carte scolaire pour les TRS Troyes/agglo nommés à titre définitif), un seul PFS par école, les postes pleins pourraient être débloqués.

Permutations informatisées

Pour sortir de l'Aube, 41 demandes pour divers départements dont 14 pour rapprochement de conjoints : 11 ont obtenu satisfaction dont 8 rapprochements de conjoints (contre 7 collègues, l'année précédente)

Pour entrer dans l'Aube, 46 personnes avaient demandé l'Aube en 1er voeu dont 17 pour rapprochement de conjoints, 13 ont obtenu satsfaction (comme l'an passé)

Cela reste très insuffisant. Nous constatons que des collègues demandent, depuis plusieurs années un rapprochement de conjoint qu'ils (ou plutôt elles) n'obtiennent toujours pas. La mobilité n'est pas une réalité dans le 1er degré. Ce sont les femmes qui sont obligées de choisir entre leur travail et leur vie de famille !

Prochaines étapes :

> le groupe de travail au ministère fin avril ou début mai sur les situations les plus difficiles.

> les permutations dites "manuelles". Vous trouverez sur notre blog les modèles de lettre pour les demandes d'exeat et d'ineat.

Hors-classe : de nouvelles règles d'accès au BO du 15 février

Le ministère a décidé d'accorder des points supplémentaires pour :

> les enseignants exerçant en éducation prioritaire (*1 point pour l'exercice en REP et 2 points en REP+*)

> celles et ceux qui occupent des fonctions de direction d'école (*1 point*) (déjà appliqué dans notre département), ainsi que les conseillères et conseillers pédagogiques *(1 point)*.

Que dire de ces nouvelles dispositions sinon qu'elles ne peuvent satisfaire le SNUipp et la profession car elles ne règleront en rien le problème majeur que constituent la faiblesse des rémunérations et les inégalités salariales ?

Pire, elles augmenteront l'écart de rémunération déjà existant entre hommes et femmes dans notre ministère (en raison de la nature des postes occupés et d'interruptions de carrière moins fréquentes notamment). Elles ne permettront pas non plus à plus de collègues de partir en retraite à la hors-classe...

Les enseignants n'exerçant pas de fonctions spécifiques(70% des promouvables), représentent moins de 50% des promus. L'âge moyen des promus est de **55 ans**. Il a augmenté depuis l'an passé.

Si le SNUipp a réussi à améliorer le texte à la marge (pour les REP, en cas de carte scolaire,...), les élus aubois rappellent la nécessité que la hors classe soit accessible à tou(te)s et que tou(te)s les PE puissent terminer leur carrière à l'indice terminal 783 au sein d'un même grade.

Qui est promouvable ?

Tous les PE qui ont atteint le 7ème échelon au 31/08/2015

Comment est calculé votre barème ?

B = Echelon au 31/08/2015 X 2 + note au 31/12/2014 (+ correctif de note ancienne) + points supplémentaires

(AGS prise en compte si égalité de barème)

Dans l'Aube, l'accès à la hors classe est étudié lors d'une CAPD traditionnellement programmée en novembre.

▪ RIS spéciale mouvement

Rencontre avec les élus du personnel siégeant en CAPD, étude de votre projet de mutation

Mercredi 22 avril de 9h à 12h ou de 14h à 17h

ESPE de TROYES, 6 avenue des Lombards à Troyes

La participation à une réunion d'information syndicale est un droit donnant lieu à *autorisation d'absence*.
Si vous êtes de service ce jour-là (ou animation pédagogique), il vous suffit d'informer votre IEN par courrier une semaine avant la date prévue (voir modèle sur le blog).

▪ Calendrier prévisionnel

23 avril (midi) au 10 mai (minuit) : saisie des voeux sur i-prof

24 mai (minuit) : date limite de retour des accusés de réception

5 juin : groupe de travail barème (vérifications)

17 juin : CAPD Mouvement (affectations sur postes pleins)

25 juin : groupe de travail TRS (constitution des couplages)

10 juillet : CAPD Mouvement (affectation des PFS, affectation sur postes fractionnés, affectation des sans-poste à l'issue de la première phase)

25 août : CAPD Mouvement (ajustement de rentrée)

Direction : les quotités de décharges pour 2015/2016

Maternelle	Elémentaire	Décharge
Nombre de classes		
1 et 2 classes		4 jours fractionnables : 2 à 3 jours mobilisables de la rentrée aux vacances de la Toussaint et 1 à 2 jours mobilisables en mai et juin
3 classes		**10 jours fractionnables (1 journée par mois)**
4 à 8 classes		Quart de décharge
-	9 classes	**Tiers de décharge**
9 à 12 classes	10 à 13 classes	Demi-décharge
13 classes et +	14 classes et +	Décharge complète

Des mesures qui ne dépasseront pas l'effet d'annonce pour la rentrée 2015 faute de moyens suffisants dans l'Aube. En effet notre département compte à ce jour 48 écoles de 3 classes et 97 écoles de 1 à 2 classes. Les décharges des directrices(eurs) nécessiteraient l'utilisation de 5,5 emplois temps pleins.

Exception des écoles en RRS et en "contrat ville"

Une demi décharge est accordée dans notre département aux écoles de 8 classes situées en **RRS** et en **Contrat Ville**.

Modalités concrètes d'organisation

Pour les écoles fonctionnant sur neuf demi-journées :

► Un quart de décharge libère un jour par semaine et une demi-journée une semaine sur quatre ;
► Un tiers de décharge libère un jour et demi par semaine ;
► Une demi-décharge libère deux jours par semaine et une demi-journée une semaine sur deux.

Pour les écoles fonctionnant sur huit demi-journées :

► Un quart de décharge libère un jour par semaine ;
► Un tiers de décharge libère un jour par semaine et soit un jour à une semaine sur trois, soit une demi-journée deux semaines sur trois ;
► Une demi-décharge libère deux jours par semaine.

Notez que la décharge d'enseignement ne s'impute jamais sur la neuvième demi-journée où se concentrent les activités périscolaires.

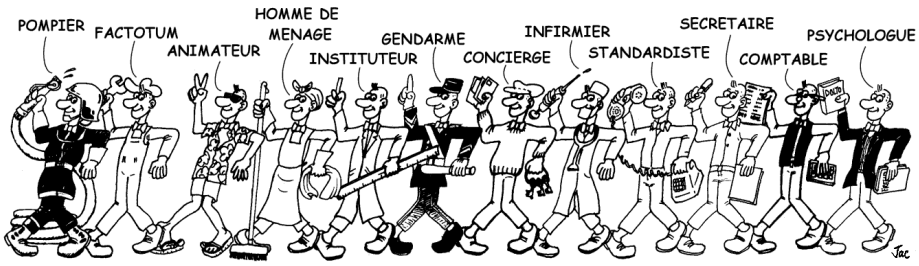

Le B.O spécial n° 7 du 11 décembre 2014

Ce numéro spécial du Bulletin Officiel contient notamment :

● un référentiel métier pour les directrices et directeurs d'école

La circulaire précise les missions des directeurs d'école et décline les compétences, capacités et connaissances spécifiques nécessaires à l'exercice de la fonction en troix axes :
- responsabilités pédagogiques,
- responsabilités face au fonctionnement de l'école,
- relations avec les parents et les partenaires de l'école

● un arrêté et une circulaire sur la formation des directeurs

Durée de la formation : aux trois semaines préalables à la prise de fonction et deux semaines au début la première année viennent s'ajouter trois jours de stage à la fin de cette même année. A partir du référentiel métier, les éléments du contenu de la formation ont été redéfinis.
Autres nouveautés : un module de préparation à l'entretien pour l'inscription sur la liste d'aptitude est prévu.
Par ailleurs, les personnels nouvellement nommés sur une direction d'école seront accompagnés d'un tutorat assuré par un directeur expérimenté et rémunéré 300€ pour cette mission. Ces tuteurs bénéficieront d'une formation à l'observation et à l'analyse des pratiques professionnelles.

Le groupe de travail départemental

Un groupe de travail dans lequel interviennent des représentants du personnels et des collègues directeurs et directrices du département a été constitué par la DASEN. Objectif : mettre en place un protocole de simplification administrative pour alléger la charge de travail des directeurs.
Autant dire que la tâche n'est guère aisée:

- des demandes émanent des municipalités qu'il est difficile de mobiliser sur ce genre de question,

- des demandes internes à l''Education Nationale, peuvent venir de tous les niveaux (ministère, rectorat, DSDEN, IEN et plus si affinités). Et bien sûr, un niveau a tendance à se retrancher derrière l'autre.

La prochaine réunion de ce groupe de travail est fixée au 7 avril, pour enfin avancer sur ce dossier.
Une démarche de prévention des risques psychosociaux des directrices (eurs) est-elle entamée ?
Les propositions du SNUipp-FSU Aube sont consultables sur notre blog.

Conseil de formation du 13 février

Lors du conseil de formation du vendredi 13 février, le SNUipp-FSU a fait une déclaration préalable dans laquelle il déplore l'annulation de nombreux stages sur les mois de janvier février, faute de moyens de remplacement, la disparition progressive de la formation continue et les insuffisances de la formation initiale. (Voir la déclaration intégrale sur notre blog)
Réponse de notre DASEN : « L*a formation initiale est assurée de façon professionnelle et aboutie avec l'installation des ESPE et la nomination à mi-temps des stagiaires* ». En ce qui concerne l'annulation de stages de formation continue : « L*a décision a été douloureuse, c'est pour qu'il y ait des enseignants en face des élèves, on va y réfléchir pour l'éviter* ». Notre DASEN sait sûrement que de nombreux stages ont déjà été supprimés l'an passé. A quoi bon réfléchir quand on peut difficilement agir...

Bilan de l'année 2013-2014, ce qu'il faut retenir

● Pour les animations pédagogiques de circonscription sur 390 modules réalisés, 54 étaient de la formation à distance, et cela va considérablement augmenter (nous pouvons déjà le constater, la plupart d'entre nous ont fait connaissance avec M@gistère). A ce propos, sachez que seront proposés, de plus en plus, des stages d'une semaine, avec une partie seulement (2 jours par exemple) à l'ESPE, le reste, sur PC, chez soi… quel progrès dans la communication avec nos pairs !

● 94,20% des journées de stages prévues ayant eu lieu, les dépenses sont évidemment inférieures à celles prévues, forcément….

● Pour les stages ouverts à candidature, depuis 2012, le nombre de candidatures a augmenté, c'est vrai, mais pour 319 demandes en 2014 nous en avions 601 en 2009 et 1008 en 2003, à méditer… Et que dire du nombre de semaines proposées…

Pour le plan de formation 2015-2016, les priorités académiques sont définies dans le PTA : Programme de Travail Académique, mais les priorités nationales risquent d'évoluer en raison des évènements de janvier dernier : laïcité et citoyenneté seront certainement au premier plan, d'ailleurs les candidats au concours de PE seront interrogés sur la laïcité et les valeurs de la république, un TD supplémentaire de 2 h est prévu prochainement.

Lors du dernier conseil de formation, le Directeur de l'antenne de l'ESPE de Troyes avait manifesté la volonté de continuer de travailler en collaboration avec la DSDEN sur le plan de la formation continue. Mais les professeurs de l'ESPE déplorent le fait qu'ils interviennent de moins en moins dans la FC, surtout sur l'articulation CM2 - 6ème ; ils aimeraient être associés aux différents groupes de travail départementaux et avoir un accès à M@gistère car ils n'ont pas d'adresse ac-reims donc pas d'accès. Pour la DASEN ce n'est qu'un problème technique et il faut trouver le moyen d'y remédier.

Action sociale

En février se sont tenues les commissions départementale et académique d'action sociale. En 2014 les dépenses sont en baisse de 6% avec moins de demandes d'aides et moins de demandes de secours urgents et exceptionnels dans l'Aube. Ce sont les prestations interministérielles (PIM) qui arrivent en tête des dépenses avec l'aide au handicap et les vacances, par contre les prestations d'initiative académique (ASIA) sont en baisse avec une prépondérance des postes « garde d'enfants » et « aide aux études ».

En 2014, 32 personnes ont pu bénéficier d'un secours urgent avec une augmentation des demandes de retraités et de personnels comme les assistants d'éducation ou autres contrats aidés, ce qui, une fois encore, atteste de la précarité dans laquelle ces personnels se trouvent, ne pouvant faire face à des dépenses imprévues quand il est déjà très compliqué de finir le mois.

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des salariés (logement, restauration, famille, santé, culture et loisirs) mais aussi à aider ponctuellement ceux en situation très difficile. Il ne faut pas hésiter à se renseigner et demander les prestations auxquelles vous avez droit. Il suffit de se rendre sur le site intranet de l'académie : www.ac-reims.fr/iria ou s'informer en allant sur notre blog.

CTSD carte scolaire premier et second degré

Un groupe de travail préparatoire au CTSD du 3 avril qui construira la carte scolaire s'est déroulé le 16 février.

Avec 10 postes en plus, l'Inspectrice d'Académie trouve que « *la situation n'est pas tendue* ». Mais elle n'est pas confortable pour autant !

Le principe retenu pour la construction de la carte scolaire reste toujours le même : on travaille sur la démographie, on accompagne une éventuelle politique avec ce qui reste !

Donc :

● pas de révision des seuils locaux qui pourraient aboutir à des classes moins chargées

● pas d'étude chiffrée des postes nécessaires pour la mise en œuvre de la politique REP (maîtres surnuméraires, journées de décharge de service, journées de formations, coordonnateurs…)

● pas de politique de création de postes pour les décharges de directions (qui ne sont pas toutes assurées dans le département)

● pas d'accent mis sur l'aide aux enfants en difficultés…

Ce ne sont que quelques pistes de travail que nous aurions aimé mettre sur la table avant une réflexion purement arithmétique sur les effectifs.

Mais : l'administration envisage peut-être la création d'un nouveau CPD, encore un poste en moins devant les élèves !

Nous nous sommes assurés qu'il n'y aurait pas de direction unique de RPI imposée.

La réflexion mathématique a eu lieu sur les chiffres des effectifs de décembre, nous avons donc besoin de vos données mises à jour pour le 3 avril, afin de défendre correctement les ouvertures nécessaires ou les fermetures abusives.

N'hésitez pas à nous contacter (blog, mail, téléphone...)

Le 18 mars se tenait le CTSD carte scolaire du second degré.

Nous y avons appris la création d'un **poste F à la SEGPA de Bouilly**. C'est un poste que nous demandions depuis plusieurs années puisque le/la collègue nommé(e) était isolée au sein du collège. Toutefois ce poste se greffe de fait dans les ouvertures de la carte scolaire du premier degré. Cette gestion des postes F, par les principaux de collèges pose la question des règles qui ne sont pas les mêmes entre le premier et le second degré. Dans les collèges, il existe des « moyens provisoires » qui peuvent être créés pour un an et pourvus par des TRS. Des heures provisoires sont donc créées sur les SEGPA de St André (10,5H) et de Bar/Aube (21H). Mais ce système n'existe pas dans le premier degré (heureusement !) ; ces postes, qui apparaîtront lors du deuxième mouvement pour être donnés à titre provisoire, impactent directement notre carte scolaire.

CAPD du 20 janvier

C'est l'installation pour 4 ans des élus du personnel suite aux élections professionnelles.

Le SNUipp-FSU, grâce à votre vote, dispose maintenant de 4 représentants titulaires (et 4 suppléants) pour défendre l'intérêt des personnels dans la transparence et l'équité (le SE-UNSA 3 représentants).

Le SNUipp-FSU lit une déclaration préalable que vous pouvez lire sur notre blog.

Mme COMPAGNON, DASEN, répond en indiquant vouloir continuer le travail de qualité de tous les acteurs de l'IA au plus près des besoins des enseignants, dans un dialogue social de qualité. A suivre !

L'avancement d'échelon des instituteurs est réduit de fait par le petit nombre d'instituteurs concernés (3 avancements pour environ 27 instituteurs).

Deux avis favorables sont donnés pour un départ en formation de **psychologue scolaire** pour l'année scolaire 2015 2016.

Fabrice LAMQUIN et Jean-Denis BRUNETTE sont les représentants du personnel à la commission de réforme désignés par le SNUipp-FSU.

Les barèmes des 41 candidats aux permutations informatisées ont été présentés.

CAPD du 12 mars

Liste d'aptitude des directeurs (-trices) d'école : 21 avis favorables pour 22 demandes. La personne n'ayant pas un avis favorable pourra demander les raisons de son refus et être accompagnée dans son projet.

Congés de formation professionnelle : le nombre de mois accordé à l'Aube par le ministère n'étant pas encore connu, les 13 candidats ont été classés : continuité en 1er lieu, puis les demandes réitérées pour la 3ème année, pour la 2ème année, 1ère année.

Départs en stage ASH : 8 candidats pour les différentes options. Suite à la demande de l'Institut Chanteloup, qui souhaite avoir au moins la moitié des personnes sur poste C titulaire de cette option, le seul départ en ASH sera une option C.

Notre commentaire : Dans l'Aube, la formation n'a pas disparu, mais 1 G l'an passé, et 1 C cette année, c'est vraiment très insuffisant au regard des besoins du département. Et on a entendu dernièrement que l'on s'occupait de l'accueil de l'enfant handicapé ! C'est tout simplement scandaleux !

Tableau des besoins aubois

Option...	A	B	C	D	E	F	G
Postes vacants en 2014/2015	0	1	3	10	4	6	5

Accès des instituteurs dans le corps de PE : 3 candidatures recevables pour 3 places octroyées par le ministre. Il reste environ 20 instituteurs dans l'Aube.

Temps partiels : Mme la DASEN indique que toutes les personnes demandant des temps partiels sur autorisation seront reçues et qu'elle apportera une réponse humaine aux personnels. Au regard du déficit d'enseignants, elle annonce toutefois qu'il y aura des refus.

Notre commentaire : les élus du personnel s'insurgent contre cette limitation du droit au temps partiel. Elle affecte principalement les femmes (puisque majoritaires dans l'institution) encore trop souvent dévolues aux obligations familiales.

L'an dernier, suite à des refus, 4 personnes ont démissionné de l'Education nationale ! Bilan : 4 personnes en moins qui auraient, sans doute, un jour au l'autre, repris un plein-temps ! Quelle réussite au final !

MOBILISATION DES RETRAITÉS

Non les retraités ne sont pas des nantis mais sont bien des citoyens à part entière !!

Depuis plusieurs années, les 16 millions de retraités de ce pays, du secteur public comme du privé, constatent que leur situation ne cesse de se dégrader. Ils sont déterminés à ne pas laisser se poursuivre la dégradation de leur pouvoir d'achat, de leurs droits et garanties en matière de retraite et de protection sociale.

Nous ne pouvons accepter que 10 % des retraités vivent sous le seuil de pauvreté, ni que cette situation s'aggrave du fait des politiques d'austérité.

Inacceptable aussi qu'il n'y ait eu aucune revalorisation des pensions depuis le 1er avril 2013 alors que le pouvoir d'achat des retraités baisse depuis des années du fait de l'augmentation constante des dépenses contraintes et des multiples mesures fiscales (CASA, disparition de la demi-part parent isolé, augmentation de la TVA, modification de l'assiette de la CSG, …). L'aggravation de la baisse du pouvoir d'achat des retraités ne résoudra en rien les difficultés financières des régimes de retraites, ni ne favorisera le retour de la croissance.

Inacceptables les reports successifs de la mise en œuvre de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, alors que le reste à charge des personnes en perte d'autonomie ne cesse de croître. Les 0,3 % de la CASA prélevés sur les pensions doivent être intégralement attribués au financement de la perte d'autonomie.

Inacceptable que l'accès aux soins devienne de plus en plus difficile du fait du manque de médecins, des dépassements d'honoraires, du désengagement de la Sécurité Sociale provoquant l'augmentation du prix des complémentaires santé.

Les retraités exigent :

- **La fin du gel des pensions et l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités** avec l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires et un minimum de retraite équivalant au SMIC pour tout retraité ayant une carrière complète.
- **La mise en œuvre courant 2015 de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.**
- **La prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale.**
- **Le développement et le renforcement des services publics** indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.

Il est plus que jamais indispensable d'agir dans un cadre de solidarité entre actifs et retraités, intergénérationnel et interprofessionnel !

Brigitte Vinot retraitée SNUIPP-FSU

FIAT LUX !

Des informations contradictoires ont été reçues par les enseignants du 1er degré.
Le 20 mars, voir l'éclipse ou pas ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le principe de sécurité prévalant sur tout, ce sont les écoles qui ont du décider toutes seules !
C'est vrai que le MEN n'avait pas pu prévoir à l'avance, cette éclipse s'est annoncée sans prévenir...
On ne va quand même pas fournir aux enfants des lunettes de protection, on est en récession économique, non ? Alors, le mieux c'est rideau ! Les élèves s'en souviendront, d'avoir été confinés, dans leur classe et dans le noir pour un moment pourtant très attendu !
Quant aux enseignants, ils utiliseront les moyens qu'ils ont utilisé l'an dernier, ou l'année d'avant, c'est à dire un livre, un bricolage maison ou le PC (voire le TBI?) pour expliquer ce qu'est une éclipse !
Au fait, cet été, attention aux insolations, aux mélanomes !
Et en hiver, gare aux engelures, aux chutes dans la neige...etc

Il est où, le rôle éducatif de l'école ?
Quand je pense à tous les risques que j'ai pris dans ma carrière, j'ai atrocement peur rétrospectivement : les compas, les goûters confectionnés par des parents sans surveillance, la piscine, l'escalade de grillage pour récupérer le ballon... le franchissement des portes qui pourraient pincer les doigts, les marches pour aller dans ma classe à l'étage...OUH LA LA !

On assiste à l'américanisation de l'école : on ne fait pas confiance à l'adulte, il est un DANGER potentiel pour mon enfant !

E Cassagne

En réponse à l'interpellation du SNUipp-FSU, le ministère a rappelé qu'aucune mesure de confinement n'avait cependant été donnée pas plus que l'interdiction de mener des activités d'observation. (à lire sur notre blog...)

Contact

3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07
snu10@snuipp.fr

Blog

http://**10.snuipp.fr**

Infos

Ce journal est édité par la section auboise du SNUipp. Il est financé par la cotisation de ses adhérents.

Unitaires10 est réalisé avec le logiciel libre et gratuit **Open Office**.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.(Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.

SNUipp-FSU 10
snu10@snuipp.fr

Nos droits : ACTION SOCIALE

Document à conserver

FSU Fédération Syndicale Unitaire

SNUipp-FSU

3 types d'aides existent :

- les prestations interministérielles (P.I.M.)
- les actions sociales d'initiative académique (A.S.I.A.)
- les prêts et secours attribués au niveau départemental.

Qui peut bénéficier de l'action sociale ?

- Les personnels stagiaires et titulaires en activité rémunérés sur le budget Etat.
- Les auxiliaires et contractuels liés à l'Etat par un contrat de droit public conclu pour une durée initiale égale ou supérieure à 10 mois pour les PIM et 6 mois pour les autres prestations et qui sont rémunérés directement sur le budget de l'Etat. Les Assistants d'Education contractuels d'établissement (EPLE) ont droit seulement aux Chèque-Vacances.
- Les retraités de l'enseignement public et les ayants droit (veufs, veuves, tuteurs d'orphelins d'un agent EN)

La plupart des prestations d'action sociales sont soit soumises à un plafond de ressources, soit modulées par tranches progressivement sur la base du Quotient Familial : QF

Comment calculer votre quotient familial : QF= RFR (Revenu Fiscal de référence de l'année N-2 : avis d'imposition 2014 sur les revenus de 2013, divisé par le nombre de parts fiscales N-2

Le Ministère de l'Education Nationale a plafonné le versement des PIM (prestations interministérielles nationales) : le quotient familial (QF) ainsi déterminé doit être inférieur à 12 400 €
Pour les ASIA, dans l'académie d, le QF doit être inférieur à 14 000€

Aides en faveur des agents		
Action	**Critères d'attribution**	**Montant**
Aide à l'installation des personnels nouvellement nommés (AIP-générique et AIP-ville) (PIM)*	- Informations, conditions et dossier sur : www.aip-fonctionpublique.fr	500 € 900 € (en ZUS)
Aide à l'installation des personnels (CIV)	-pour les personnes non éligibles à l'AIP générique ou ville et qui ne bénéficient pas de logement de fonction et qui sont affectées directement après le recrutement dans un établissement difficile en zone urbaine, en secteur éducation prioritaire ou ZUS. NB : les AVS et AVSco peuvent en bénéficier, consulter le site intranet de l'académie https://web.ac-reims/iria	350 € et 480€ suivant lieu d'affectation
Aide au logement (ASIA)*	Sous conditions de ressources pour les personnes dans l'obligation de changer de résidence à la suite d'une séparation, d'un divorce, d'un veuvage ou d'un changement d'affectation d'un membre du couple entraînant un double loyer.	30% à 50% des frais de réinstallation dans la limite d'un plafond et de 450€ à 770€ respectivement pour la caution et les frais de déménagement.
Restauration (PIM et ASIA)*	- repas pris par l'agent en activité dans un restaurant administratif (RA), inter-administratif (RIA) ou une cantine ayant conclu une convention avec le rectorat -avoir un indice de rémunération inférieur ou égal à 465	PIM* :1,20 € ASIA* : 0,70 €
Participation aux frais liés à l'hospitalisation (ASIA)*	Prise en charge de frais de frais de transports, d'hébergement ou de garde d'enfant, liés à l'hospitalisation d'un membre de la famille	Montant déterminé par la CDAS

Participation aux frais liés au handicap (ASIA)*	Pour les personnes ayant une reconnaissance MDPH ou qui bénéficient de l'APA. C'est une aide à la prise en charge de frais d'appareillage, de transport et de visite dans le cadre d'un placement, l'aménagement du cadre privé, l'emploi d'une tierce personne. Dossier à retirer auprès de l'AS des personnels.	20% à 60% du reste à charge dans la limite d'un plafond variable suivant le motif de l'aide.
Conseil juridique	Pour les personnes ayant besoin des conseils d'un avocat. S'adresser à l'AS de la DSDEN.	1 consultation prise en charge
Aide exceptionnelle Secours et Prêt	Pour les agents ayant des difficultés financières Demandes à déposer auprès de l'assistante sociale, examinées en CDAS. Se renseigner auprès des délégués du personnel SNUipp 10	selon dossier examiné par la Commission départementale d'action sociale (CDAS)
Conseil en économie sociale et familiale (ASIA)*	Personnels ayant des difficultés dans la gestion de leur budget, ou en situation d'endettement ou de surendettement	Intervention prise en charge par le rectorat.
Chèques-Vacances	Informations, conditions et dossier sur : www.fonctionpublique-chequevacances.fr	bonification d'épargne de 10 à 30% selon QF

Aides en faveur des familles

Etudes des enfants (ASIA)*	aide aux parents dont au moins un enfant de moins de 28 ans est étudiant et qui poursuit ses études à plus de 30 km du domicile des parents.	de 300€ à 1000€ selon QF
Garde de jeunes enfants (chèque emploi service universel) CESU 0/6 ans	informations, conditions et dossiers sur : www.cesu-fonctionpublique.fr	385 € à 655 € (en fonction des revenus, majoration de 20% pour les familles monoparentales)
Garde d'enfants de 0 à 3 ans (ASIA)*	Pour les bénéficiaires du CESU au taux maximum(sauf pour les AVSco et les AED rémunérés par les EPLE qui n'ont pas à remplir ces conditions) qui ont recours à un mode de garde agréé pour un enfant de – de 3 ans.	0,13€/h de garde
Centre de vacances avec hébergement (PIM) *	- Enfant âgé de 4 à 18 ans au 1er jour du séjour - Centre agréé Jeunesse et Sports - Maximum 45 jours par an et par enfant - Quotient familial inférieur ou égal à 12 400 €	7, 25 € par jour (- de 13 ans) 10,98 € par jour (13 à 18 ans)
Centre de loisirs sans hébergement (PIM) *	- Enfant âgé de moins de 18 ans au 1er jour du séjour - Centre agréé Jeunesse et Sports - Sans limitations du nombre de jours - Quotient familial inférieur ou égal à 12 400 €	5,23 € par jour 2,64 € par 1/2 journée
Séjour en maisons familiales, Villages de vacances et établissements portant le label « Gîtes de France » (PIM) *	- Enfant âgé de moins de 18 ans au 1er jour du séjour - Label gîte de France (Gîtes, chambre d'hôtes, campings) - Maison familiales et Villages de Vacances (établissements de tourisme social gérés sans but lucratif) - Maximum 45 jours par an et par enfant - Quotient familial inférieur ou égal à 12 400 €	7, 25 € par jour ou 7,63 € par jour (en pension complète)
Séjour éducatif (PIM)*	- Enfant âgé de moins de 18 ans au 1er jour du séjour - Séjour organisé par un établissement scolaire - 1 séjour par enfant et par année scolaire - 5 jours minimum - 21 jours maximum par an - Quotient familial inférieur ou égal à 12 400 €	3,57 € par jour Forfait 21 jours ou plus 75,16 €

Séjour linguistique (PIM) *	- Enfant âgé de moins de 18 ans au 1er jour du séjour - Séjour organisé pendant les vacances scolaires par : - un établissement dans le cadre d'un appariement - un organisme titulaire d'une licence de voyage - une association loi 1901 agréé par le Ministère du Tourisme - 21 jours maximum - Quotient familial inférieur ou égal à 12 400 €	7, 25 € par jour (- de 13 ans) 10, 98 € par jour (de 13 à 18 ans)
Sortie éducative dans le cadre scolaire (ASIA)*	Pour un enfant qui participe à une sortie éducative dans le cadre scolaire	15% à 45% des frais restant à charge (suivant revenus) dans la limite de 310 €
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant (PIM) *	- Enfant âgé de moins de 5 ans au 1er jour du séjour - Maison de repos ou de convalescence agréée par la sécurité sociale - Dans la limite de 35 jours par an - Prestation non soumise à conditions de ressources	22,59 € par jour
Participation aux frais de vacances (ASIA)*	- aide aux séjours qui ne relèvent pas de la PIM vacances (camping, locations non agréées, gîtes, hôtel pour lesquels les chèques vacances ne sont pas acceptés) . - avoir un dossier chèques vacances ouvert	de 50 à 220 € selon revenus ou 4€ par personne/jours (avec plafond).
Aide aux loisirs des enfants (ASIA)*	Pour les enfants de 6 à 16 ans. Sous conditions de ressources. Pour une inscription annuelle à une activité sportive, culturelle, artistique ou de loisirs en complément des aides de la CAF.	de 40% à 80% de la dépense plafonnée à 350€ dans la limite de 100€ (aide des CAF déduites).
Participation aux activités culturelles et sportives Enfants de moins de 16 ans (ASIA)*	- encourager la pratique d'une activité culturelle ou sportive chez les enfants de moins de 16 ans. - aide accordée une seule fois par année civile par enfant âgé de - 16 ans au premier jour de l'abonnement (durée de 6 mois minimum) Quotient familial inférieur ou égal à 14 000€	forfait de 30 € maximum, par an, par enfant
Aides à l'égard des enfants handicapés		
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (PIM) *	- Enfant âgé de moins de 20 ans - Etre bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) - Pour les enfants placés en internat , versement annuel uniquement pour les périodes de retour au foyer - Prestation non soumise à conditions de ressources	158,03 € par mois
Allocation aux parents de jeunes handicapés étudiants (âgés de 20 à 27 ans) (PIM)*	- Jeune adulte de 20 à 27 ans - Etre atteint d'une incapacité de 50 % au moins - Ne pas percevoir l'Allocation Adulte handicapé ni l'Allocation compensatrice pour tierce personne - Poursuivre des études ou être en apprentissage - Prestation non soumise à conditions de ressources	30 % de la base mensuelle de calcul des prestations familiales.
Séjours de vacances adaptés pour enfant handicapé. (PIM) *	- Pas de limite d'âge. - Incapacité de 50 % au moins - 45 jours par an maximum - Prestation non soumise à conditions de ressources	20,69 € par jour

** PIM : Prestations interministérielles, * ASIA : Action sociale d'initiative académique*

Pour les PIM et les ASIA, les dossiers sont à télécharger sur IRIA

http://www.ac-reims.fr/iria rubrique accompagnement des personnels, prestations sociales.

Pour les aides exceptionnelles, prêts et secours il faut déposer un dossier auprès de l'assistante sociale des personnels qui sera examiné en CDAS (commission départementale d'action sociale)

Email : **sonia.makhlouf@ac-reims.fr**

Téléphone : **0325762234**

La FSU et ses syndicats nationaux siègent dans toutes les instances de l'action sociale, CDAS, CAAS, SRIAS.
La Commission Académique d'Action Sociale de Reims a désigné un secrétaire issu du SNES-FSU.
N'hésitez pas à contacter les délégués du personnel du SNUipp-FSU 10
snu10@snuipp.fr

Retrouvez sur le site de la FSU un guide complet de l'action sociale (32 pages)

GUIDE PRATIQUE
Mise à jour
mars 2015

FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT
PRESTATIONS INTERMINISTERIELLES
D'ACTION SOCIALE

http://www.fsu.fr/-Action-sociale-.html

Vos délégués FSU et SNUipp-FSU dans les instances :

ACTION SOCIALE
FSU
Fédération Syndicale Unitaire

à la **CDAS** : Commission Départementale d'Action Sociale 10

Nathalie SCHUK (SNUipp) – Jean Denis BRUNETTE (SNUipp) – Bernard WOZNIAK (SNES) Francis GAMON (FSU) - Tristan BELIER(SNEP) – Alexandra GEORGE (SNES)

à la **CAAS** : Commission Académique d'Action Sociale de REIMS

Guy BOURGEOIS (SNES 51, secrétaire de la CAAS) – Valérie GILMENT (FSU 51) SCHUK Nathalie (SNUipp 10)

Thierry MANSUY (SNES 51) – Cécile VOLLONDAT (SNES 51) Mathias Carpentier (SNES 51)

à la **SRIAS** : Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale de Champagne Ardennes

Guy BOURGEOIS (SNES 51) – Mathias CARPENTIER (SNEP 51) - Jean-Luc ANNEQUIN (SNUipp 52) –

Cécile VOLLONDAT (SNES 51)